



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SIVOMAL du mardi 1^{er} février 2022

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux-mille-vingt-deux, le 1^{er} février à 20h00, le Comité sivomal du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Trans sur Erdre, sous la présidence de Monsieur André RAITIERE,

Date de convocation : 26/01/2022

PRESENTS : Astrid BAUDOUIN, Jean-Pierre BELLEIL, Violette GAUTREAU, David GAUTRET, Bénédicte LECOMTE, Annelise LEVEQUE, Marie-Thérèse LHERIAU, Xavier LOUBERT-DAVAINE, Laurent LOYER, André RAITIERE, Guillaume RAITIERE, Anne RULLIER, Jérôme SQUELARD, Marine TESTARD, Ann VIOLLIER, Roseline VOISIN.

ABSENTS EXCUSES : Cécile ALBERT (donne pouvoir à David GAUTRET), Nathalie ANCIAUX (donne pouvoir à Jérôme SQUELARD), Jean-Michel CLAUDE (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Jessica DUFOUR (donne pouvoir à Roseline VOISIN).

SECRETAIRE : Ann VIOLLIER

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

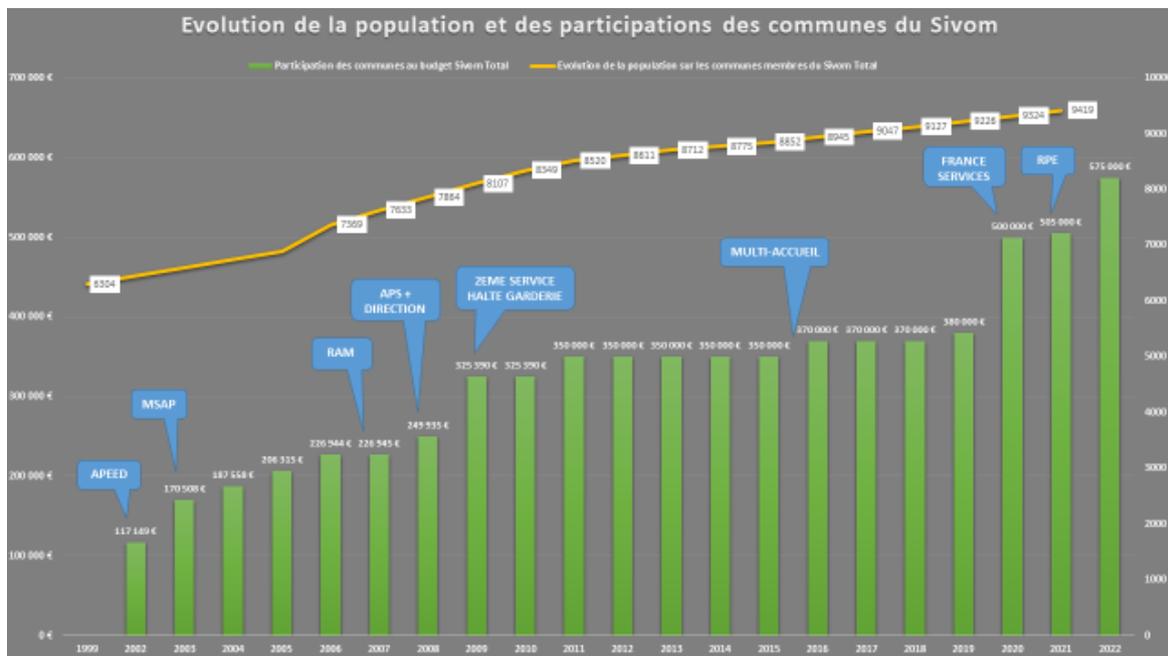
Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier pour les besoins du service enfance jeunesse.

1^{er} POINT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

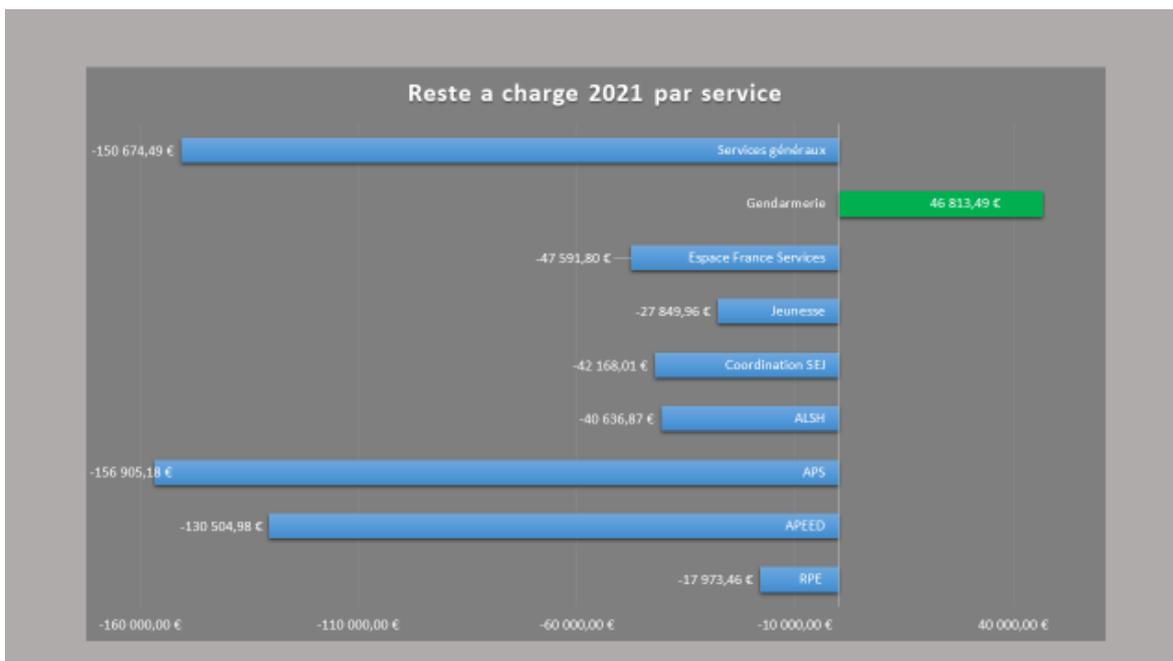
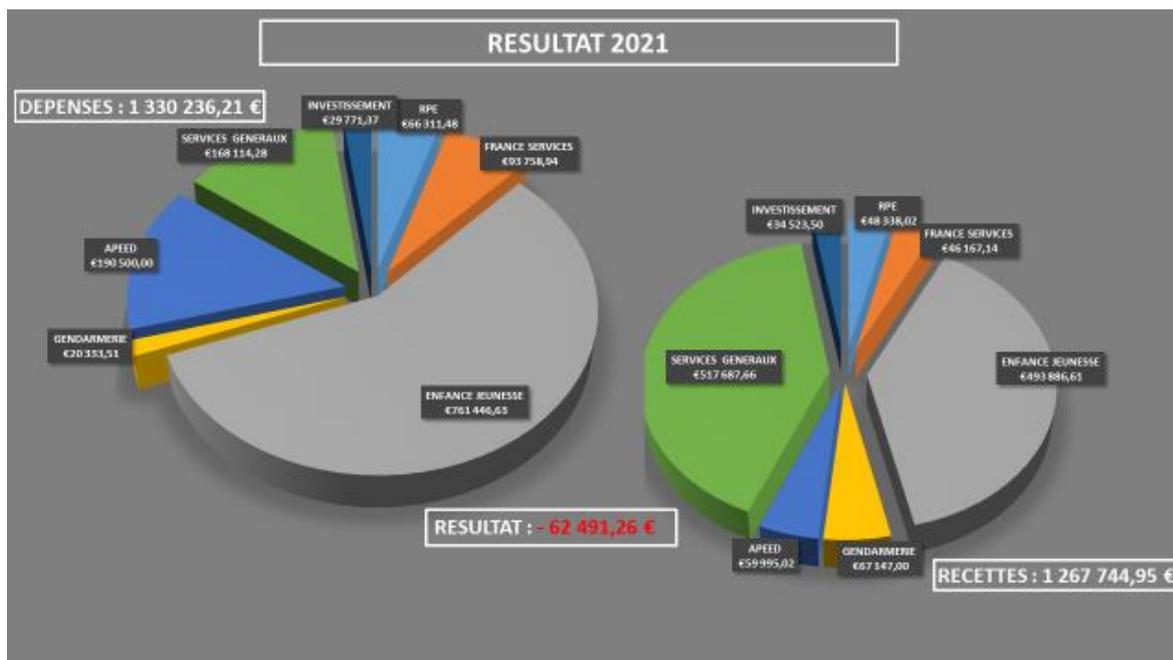
EVOLUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES ET DE LA POPULATION

Avant les différents votes dédiés à l'exercice budgétaire 2021, Monsieur le Président présente l'évolution de la participation financière des communes au budget Sivom par rapport à l'évolution de la population de 1999 à nos jours :



PRESENTATION GRAPHIQUE DES RESULTATS 2021

Monsieur le Président présente ensuite trois graphiques présentant les résultats de l'exercice 2021, le reste à charge pour les services et une projection budgétaire jusqu'à la fin du mandat :



PROJECTION BUDGETAIRE (version du 18 janvier 2022)						
	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
SERVICES GENERAUX	197 885,65 €	216 210,00 €	204 300,00 €	205 300,00 €	206 300,00 €	207 300,00 €
SERVICES GENERAUX	552 211,16 €	620 972,67 €	611 800,00 €	611 800,00 €	611 800,00 €	611 800,00 €
PETITE ENFANCE	66 311,48 €	102 600,00 €	102 600,00 €	102 600,00 €	102 600,00 €	102 600,00 €
PETITE ENFANCE	48 338,02 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €
FRANCE SERVICES	93 758,94 €	111 000,00 €	111 000,00 €	111 000,00 €	111 000,00 €	111 000,00 €
FRANCE SERVICES	46 167,14 €	58 000,00 €	53 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €
COORDINATION ENF/JEUN	63 311,45 €	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €
COORDINATION ENF/JEUN	21 143,44 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	516 172,98 €	542 500,00 €	542 500,00 €	542 500,00 €	542 500,00 €	542 500,00 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	359 267,80 €	375 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €
ACCUEIL DE LOISIRS	138 210,49 €	159 500,00 €	159 500,00 €	159 500,00 €	159 500,00 €	159 500,00 €
ACCUEIL DE LOISIRS	97 573,62 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
ANIMATION JEUNESSE	43 751,71 €	51 200,00 €	51 200,00 €	51 200,00 €	51 200,00 €	51 200,00 €
ANIMATION JEUNESSE	15 901,75 €	14 800,00 €	14 800,00 €	14 800,00 €	14 800,00 €	14 800,00 €
GENDARMERIE	20 333,51 €	25 720,00 €	24 570,00 €	23 355,00 €	22 300,00 €	21 200,00 €
GENDARMERIE	67 147,00 €	67 147,00 €	67 147,00 €	67 147,00 €	67 147,00 €	67 147,00 €
APEED	190 500,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €
APEED	59 995,02 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
CHARGES EXERCICE	1 330 236,21 €	1 460 730,00 €	1 447 670,00 €	1 447 455,00 €	1 447 400,00 €	1 447 300,00 €
PRODUITS EXERCICE	1 267 744,95 €	1 399 919,67 €	1 385 747,00 €	1 375 747,00 €	1 375 747,00 €	1 375 747,00 €
Résultat de l'exercice	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	- 62 491,26 €	- 60 810,33 €	- 61 923,00 €	- 71 708,00 €	- 71 653,00 €	- 71 553,00 €
Excédent section de fonctionnement reporté N-1	176 856,17 €	109 612,78 €	53 539,78 €	- 8 383,22 €	- 80 091,22 €	- 151 744,22 €
Excédent section d'investissement reporté N-1	6 985,20 €	11 737,33 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
résultat de clôture de l'année N	121 350,11 €	60 539,78 €	- 1 383,22 €	- 73 091,22 €	- 144 744,22 €	- 216 297,22 €

S'ensuit un échange sur les limites pour les communes à pouvoir augmenter leur participation financière dans les prochaines années et sur la capacité à absorber ce déficit dans le temps tout en essayant de répondre continuellement aux besoins de la population.

De nouvelles constructions sont à prévoir sur chaque commune et donc de nouvelles demandes de mode de garde à prendre en compte sachant qu'il n'est déjà pas simple aujourd'hui d'y répondre totalement notamment sur les accueils périscolaires et le mercredi.

Il est proposé que la commission finances s'attèle, dès le mois de mars, à réfléchir à des solutions pour réduire les coûts de fonctionnement dans la durée.

2^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame la Vice-Présidente en charge des finances présente le compte de gestion 2021 ci-dessous, transmis par le percepteur pour approbation du comité syndical et signature du Président :

044002
TRES. ANCENIS



II-1
Exercice 2021

80700 - SIVOM SECTEUR RIAILLE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 200,00	1 401 503,17	1 442 703,17
Titres de recettes émis (b)	34 523,52	1 233 559,68	1 268 083,20
Réductions de titres (c)	0,02	338,23	338,25
Recettes nettes (d = b - c)	34 523,50	1 233 221,45	1 267 744,95
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 200,00	1 401 503,17	1 442 703,17
Mandats émis (f)	29 771,37	1 300 527,09	1 330 298,46
Annulations de mandats (g)		62,25	62,25
Dépenses nettes (h = f - g)	29 771,37	1 300 464,84	1 330 236,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 752,13		
(h - d) Déficit		67 243,39	62 491,26

Le Comité Syndical,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les statuts du SIVOM,
 Après lecture des résultats du compte de gestion,
 Constatant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étaient conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la collectivité,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : Le compte de gestion 2021 présenté ci-dessus

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ce compte de gestion

3^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Vice-Présidente en charge des finances présente le compte administratif 2021 ci-dessous :

SIVOM DU CANTON DE RIALLE - SIVOM DE RIALLE - CA - 2021

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 300 464,84	G	1 233 221,45
	Section d'investissement	B	29 771,37	H	34 523,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	176 856,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	6 985,20 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 330 236,21	= G+H+I+J	1 451 586,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 300 464,84	= G+I+K	1 410 077,62
	Section d'investissement	= B+D+F	29 771,37	= H+J+L	41 508,70
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 330 236,21	= G+H+I+J+K+L	1 451 586,32

Le Comité Syndical,
 Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu les statuts du SIVOM,
 Compte-tenu de la sortie de Monsieur le Président durant la présentation des résultats et du vote,
 Et après en avoir délibéré,

DECIDE (avec 19 voix pour)

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2021

4^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat 2021 de la manière suivante :

RESULTAT 2021 - AFFECTATION 2022

	résultat de cloture 2021	part affectée au budget d'investissement 2022	Report au budget 2022
FONCTIONNEMENT	109 612,78 €		96 440,11 €
INVESTISSEMENT	11 737,33 €	13 172,67 €	11 737,33 €

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver l'affectation du résultat 2021

5^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR: SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Président présente les demandes de subventions adressées au SIVOM au titre de l'exercice 2022.
Après analyse des demandes, les montants suivants sont proposés au vote :

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022		
ASSOCIATIONS	montant demandé en 2022	subvention 2022 proposée par le bureau
ACTM (Association cantonale de travaux manuels)	600,00 €	600,00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES (subvention pour pour le maintien de l'antenne de Teillé)	2 500,00 €	2 500,00 €
POLY-SONS : subvention de fonctionnement de l'école de musique	6 000,00 €	6 000,00 €
POLY-SONS : subvention exceptionnelle pour l'achat et la location de matériel de musique	1 800,00 €	- €
SOS URGENGE GARDE D'ENFANTS	150,00 €	150,00 €
provision supplémentaire	- €	750,00 €
TOTAL	11 050,00 €	10 000,00 €

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Considérant que les associations poursuivent un but d'intérêt intercommunal local,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver le montant des subventions à verser au titre de l'exercice 2022

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 6574

6^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : SUBVENTION 2022 O L'APEED

Monsieur le Président rappelle que le SIVOM, dans le cadre de ses compétences, a mis en place des services à la population du secteur de Riailé dont la gestion a été déléguée à des associations.

Il présente les besoins de financement de l'association gestionnaire des services halte-garderie et multi-accueil.

HALTE-GARDERIE (Association Petite Enfance Erdre et Donneau) **75 000,00 €**

MULTI-ACCUEIL (Association Petite Enfance Erdre et Donneau) **115 000,00 €**

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu le Contrat « enfance jeunesse » conclu avec la C.A.F.,
Vu la convention établie avec cette association,
Vu le budget prévisionnel de cette association,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 18 voix pour et 2 abstentions

Article 1 : De subventionner l'association Petite Enfance Erdre et Donneau en 2022 à hauteur de 190 000 € pour son service halte-garderie et son service multi-accueil conformément aux montants indiqués ci-dessus.

Article 2 : De verser ces participations en 4 acomptes (trimestriel)

Article 3 : D'imputer ces dépenses sur les crédits inscrits au compte 6574

7^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PRIMITIF 2022

Les élus du comité syndical prennent connaissance du budget primitif proposé pour l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
RPE	66 200,00 €	66 311,48 €	102 600,00 €
FRANCE SERVICES	109 000,00 €	93 758,94 €	111 000,00 €
ENFANCE JEUNESSE	735 200,00 €	761 446,63 €	815 200,00 €
GENDARMERIE	26 806,00 €	20 333,51 €	25 720,00 €
APEED	190 500,00 €	190 500,00 €	190 000,00 €
SERVICES GENERAUX	273 797,17 €	168 114,28 €	217 667,11 €
TOTAL	1 401 503,17 €	1 300 464,84 €	1 462 187,11 €
RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
RPE	40 000,00 €	48 338,02 €	83 000,00 €
FRANCE SERVICES	47 000,00 €	46 167,14 €	58 000,00 €
ENFANCE JEUNESSE	493 000,00 €	493 886,61 €	510 800,00 €
GENDARMERIE	67 147,00 €	67 147,00 €	67 147,00 €
APEED	61 000,00 €	59 995,02 €	60 000,00 €
SERVICES GENERAUX	516 500,00 €	517 687,66 €	586 800,00 €
EXCEDENT REPORTE	176 856,17 €	- €	96 440,11 €
TOTAL	1 401 503,17 €	1 233 221,45 €	1 462 187,11 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001 déficit antérieur	- €	- €	- €
16 emprunts et dettes	18 850,00 €	18 823,21 €	19 910,00 €
20 immobilisations incorporelles	7 000,00 €	4 933,12 €	5 000,00 €
21 immobilisations corporelles	15 350,00 €	6 015,04 €	21 000,00 €
TOTAL	41 200,00 €	29 771,37 €	45 910,00 €
RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001 solde de l'année N1	6 985,20 €	- €	11 737,33 €
1068 affectation du résultat	16 214,80 €	16 214,80 €	13 172,67 €
40 amortissements	17 000,00 €	16 973,31 €	17 000,00 €
10 FCTVA	1 000,00 €	1 335,39 €	1 000,00 €
13 subvention fonds publics et territoire			3 000,00 €
TOTAL	41 200,00 €	34 523,50 €	45 910,00 €

TOTAL DES DEPENSES	1 401 503,17 €	1 300 464,84 €
TOTAL DES RECETTES	1 401 503,17 €	1 233 221,45 €
résultat de l'exercice 2021	-	67 243,39 €
solde de l'année N-1		176 856,17 €
résultat de clôture 2021		109 612,78 €
Part en fonctionnement N+1		96 440,11 €
Part en investissement N+1		13 172,67 €

TOTAL DES DEPENSES	41 200,00 €	29 771,37 €
TOTAL DES RECETTES	41 200,00 €	34 523,50 €
résultat de l'exercice 2021		4 752,13 €
solde de l'année N-1		6 985,20 €
résultat de clôture 2021		11 737,33 €

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est résumé ci-dessus.

8^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : PARTICIPATION DES COMMUNES 2022

Monsieur le Président présente le calcul de la participation des communes au titre de l'exercice 2022 : ce calcul est basé sur l'évolution du potentiel fiscal de chaque commune, sur leur évolution démographique, sur le montant qu'elles reçoivent de la communauté de communes au titre de la compensation et de la solidarité, ainsi que sur leur utilisation des services.

Le produit attendu s'élève à la somme de **575 000 €** réparti comme suit :

Participation des communes 2022							
POTENTIEL FISCAL	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	TAUX moyen nationaux 2021			PRODUIT	population légale totale au 1er janvier 2021	versement COMPA 2022
JOUÉ S/ERDRE	1 418 000,00 € 230 000,00 €	21,62 49,79			306 571,60 € 114 517,00 €		
PANNECE	747 700,00 € 125 800,00 €	21,62 49,79			421 088,60 € 161 652,74 € 62 635,82 €	2549	230 124,00 €
TRANS S/ERDRE	508 400,00 € 97 500,00 €	21,62 49,79			224 288,56 € 109 916,08 € 48 545,25 €	1411	145 467,00 €
RIAILLE	1 547 000,00 € 175 500,00 €	21,62 49,79			158 461,33 € 334 461,40 € 87 381,45 €	1095	106 003,00 €
TEILLE	1 045 000,00 € 127 000,00 €	21,62 49,79			421 842,85 € 225 929,00 € 63 233,30 €	2399	271 309,00 €
TOTAL GENERAL					289 162,30 € 1 514 843,64 €	1822 9276	184 420,00 € 937 323,00 €
Part des communes dans le potentiel fiscal		Part des communes dans la population		Part des communes (compensation + solidarité)		Part des communes dans les services	
JOUÉ S/ERDRE	27,80%	JOUÉ S/ERDRE	27,48%	JOUÉ S/ERDRE	24,55%	JOUÉ S/ERDRE	31,57%
PANNECE	14,81%	PANNECE	15,21%	PANNECE	15,52%	PANNECE	17,35%
TRANS S/ERDRE	10,46%	TRANS S/ERDRE	11,80%	TRANS S/ERDRE	11,31%	TRANS S/ERDRE	11,95%
RIAILLE	27,85%	RIAILLE	25,86%	RIAILLE	28,95%	RIAILLE	24,51%
TEILLE	19,09%	TEILLE	19,64%	TEILLE	19,68%	TEILLE	14,62%
	100,00%		100,00%		100,00%		100,00%
CONTRIBUTION FINANCIERE TOTALE		575 000,00					
	Part potentiel fiscal 25%	Part population 25%	Part utilisation des services 25 %	Part compensation solidarité 25%	TOTAL	TOTAL CNES	
	143 750,00	143 750,00	143 750,00	143 750,00		Participation 2022	Participation 2021
JOUÉ S/ERDRE	39 958,90	39 501,81	45 381,88	35 292,34	160 134,92	160 134,92 €	135 338,88 €
PANNECE	21 283,70	21 866,24	24 940,63	22 309,15	90 399,72	90 399,72 €	74 877,60 €
TRANS S/ERDRE	15 037,07	16 969,19	17 178,13	16 256,86	65 441,26	65 441,26 €	56 339,98 €
RIAILLE	40 030,47	37 177,26	35 233,13	41 608,57	154 049,43	154 049,43 €	140 133,39 €
TEILLE	27 439,85	28 235,50	21 016,25	28 283,07	104 974,67	104 974,67 €	98 290,15 €
TOTAL	143 750,00	143 750,00	143 750,00	143 750,00	575 000,00	575 000,00 €	505 000,00 €

Le Comité Syndical,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver la répartition de la contribution financière des communes pour l'exercice 2022

Article 2 : D'appeler cette participation financière par période bimestrielle

Article 3 : D'imputer ces recettes sur le compte 7474 du budget

9^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Compte tenu des difficultés de trésorerie apparues dans l'année, liées au contexte sanitaire, à l'évolution des activités du SIVOM, du retard dans le versement des subventions d'accompagnement de certains partenaires, Monsieur le Président propose au comité sivomal de renouveler l'ouverture d'une ligne de crédit pour un montant de 200 000,00 € destinée à faciliter l'exécution du budget annuel.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil sivomal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après échange de vues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Et après avoir délibéré :

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000€

Article 2 : de prendre l'engagement :

- d'utiliser cette ligne de trésorerie pour faciliter l'exécution du budget annuel,
- d'affecter les ressources procurées par celle-ci, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,
- de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Article 3 : de donner pouvoir à Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente en charge des finances pour déterminer et retenir l'offre « la mieux disante » et signer l'ensemble des documents inhérents à cette contractualisation.

10^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : DEFINITION D'UN MONTANT FORFAITAIRE

L'attribution de certaines subventions versées par l'Etat implique de valoriser les charges de fonctionnement, l'expertise et le temps passé par les agents et les élus du Sivom, lorsque nous accueillons sur nos structures d'autres collectivités qui souhaiteraient monter des projets identiques aux nôtres, comme par exemple, un Espace France Services. Il conviendrait de définir un montant forfaitaire pour cela.

Il est donc proposé au comité sivomal un montant forfaitaire de 500€/demi-journée.

Le Conseil sivomal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après échange de vues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Et après avoir délibéré :

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : de fixer le montant forfaitaire de 500€/demi-journée pour justifier dans l'attribution des subventions : les charges de fonctionnement, l'expertise et le temps passé par les agents et les élus du Sivom lorsqu'ils accueillent d'autres collectivités.

11^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER A 25H/SEMAINE

Le nettoyage des locaux mis à disposition par les communes, pour les accueils de loisirs du Sivom, se fait d'ordinaire par un agent communal et ces charges de personnel sont refacturées au Sivom en fin d'année. Cependant, la commune de Teillé n'a plus d'agent disponible pour assurer cette tâche.

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à raison de 25h/semaine pour l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs de Teillé durant les périodes de vacances scolaires :

ALSH HIVER : deux semaines de vacances scolaires

ALSH PRINTEMPS : deux semaines de vacances scolaires

ALSH JUILLET : quatre semaines de vacances scolaires

ALSH AOUT : deux semaines de vacances scolaires

ALSH TOUSSAINT : deux semaines de vacances scolaires

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service enfance jeunesse,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à 25h/semaine pour l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs de Teillé sur les périodes de vacances scolaires.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Président pour la signature des contrats saisonniers.

12^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à la demande d'un agent d'être reclassé dans la filière administrative compte-tenu de ses missions exercées au sein de deux services du Sivom, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet. Après la déclaration de vacance d'emploi sur le portail de l'emploi public, l'agent sera nommé par voie d'intégration directe.

Le poste occupé actuellement sera supprimé lors d'une prochaine assemblée.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

13^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION PERMANENTS

Considérant qu'il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de trois adjoints d'animation titulaires à compter du 1^{er} mars 2022 pour les besoins du service enfance jeunesse, il convient de créer les trois nouveaux postes correspondant.

Monsieur le Président propose donc de créer :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 32.50h/35 à compter du 1^{er} mars 2022
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 29.50h/35 à compter du 1^{er} mars 2022

Une fois l'avis du Comité Technique rendu, les agents concernés pourront être nommés sur ces postes et la suppression de leurs anciens postes sera proposée au vote lors du prochain comité syndical.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service enfance jeunesse,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : la création des 3 postes d'adjoints territoriaux d'animation : 35h/35, 32.50h/35 et 29.50h/35 présentés ci-dessus et à compter du 1^{er} mars 2022.

Article 2 : la saisine du Comité Technique pour avis sur l'augmentation de la durée hebdomadaire de service des trois agents concernés

13^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

Comité sivomal :

- Mardi 03 mai 2022

Réunion de Bureau :

- Lundi 25 avril 2022

Commission finances :

- Fin mars 2022

Fin de la réunion à 22h00

Comité sivomal du 1^{er} février 2022

Signatures

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Mme	ALBERT	Cécile	élue	Excusée (donne pouvoir à David GAUTRET)
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	Excusée (donne pouvoir à Jérôme SQUELARD)
Mme	BAUDOUIN	Astrid	Vice-Présidente	
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	Excusé (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU)
Mme	DUFOUR	Jessica	Vice-Présidente	Excusée (donne pouvoir à Roseline VOISIN)
Mme	GAUTREAU	Violette	élue	
Mr	GAUTRET	David	élu	
Mme	LECOMTE	Bénédicte	élue	
Mme	LEVEQUE	Annelyse	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	LOUBERT- DAVAINE	Xavier	élu	
Mr	LOYER	Laurent	élu	
Mr	RAITIERE	André	Président	
Mr	RAITIERE	Guillaume	élu	
Mme	RULLIER	Anne	élue	
Mr	SQUELARD	Jérôme	élu	
Mme	TESTARD	Marine	élue	
Mme	VIOLLIER	Ann	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	